



Le Messenger

Colligite fragmenta ne pereant/Ramasser les parcelles de peur qu'elles ne se perdent

Volume 1 — NUMÉRO 70

Bulletin de la Société d'histoire de Joliette — De Lanaudière

Service d'archives privées agréé par BANQ/SAPA



Rue Principale et Banque Hochelaga à gauche, Saint-Alexis, vers 1926 — C06 Collection Société d'histoire de Joliette-De Lanaudière



Le Messenger vol. 1 numéro 70
ISSN 1718-0481

Responsable de la rédaction :
Jannie Thériault/directrice générale
et archiviste

Collaborateur.trice.s :
Dominique Nantel Bergeron, Jean-Pierre
Malo et François Faribault

2

MOT DE LA DIRECTION

Les vacances d'été sont déjà terminées, la chaleur laisse place à un petit vent frais et les feuilles commencent à changer de couleurs. C'est l'automne à la Société d'histoire de Joliette !

Nous avons reçu de belles acquisitions à la Société d'histoire dont le fonds Jean-Guy Saint-Arneault, artiste de Lanaudière, des diapositives de différents incendies à Joliette, une maquette de l'ancien Noviciat des Clercs de Saint-Viateur, des photographies de Charles Tarieu Taillant de Lanaudière, des artefacts de monsieur Serge Joyal et des ajouts dans le fonds Maurice Lévesque sur sa sœur Rita nommée Miss Joliette en 1951-1952 et grande sportive.

Le 20 mai dernier, nous étions présents à la Fête des Patriotes organisée par le député fédéral Gabriel Ste-Marie. Une belle journée qui nous a permis de nous faire connaître. Merci à l'équipe de Gabriel Ste-Marie pour l'invitation et l'organisation, merci aux personnes qui sont passées nous voir et un grand merci aux bénévoles qui ont tenu le kiosque avec moi durant cette journée.

Une autre édition de nos Après-midi Causeries a eu lieu le 21 mai sur le thème du sport. Une rencontre qui nous a permis d'en connaître un peu plus sur nos membres et leur implication dans le monde du sport.

Avec Caroline Perreault, conseillère pédagogique en univers social au Centre de services scolaire des Samares, nous continuons notre tournée des écoles primaires et secondaires pour y faire découvrir les archives qui se cachent à la Société d'histoire. Un projet qui permet l'apprentissage de l'histoire au travers de documents et d'artefacts.

Une nouveauté sur notre site internet, une page dédiée à nos albums photographiques. Outre l'organisation d'activités et le traitement des fonds, nous faisons aussi un travail de numérisation

pour la conservation et la diffusion de nos archives. Une partie de la collection C90 Antonio Barrette est maintenant disponible sur notre portail d'archives en ligne. Allez y découvrir les photographies de la famille Barrette et la correspondance avec sa sœur.

Le 27 juin dernier, nous sommes allés visiter la ville de Trois-Rivières en compagnie de 45 membres enthousiastes. Nous avons visité la Cathédrale, le musée des Ursulines, le musée militaire et le Musée Boréal. Nous avons reçu un très bel accueil des animateur.trice.s et le beau temps était au rendez-vous. Merci à tous.tes celles et ceux qui ont participé et nous espérons vous revoir l'an prochain pour une nouvelle destination.

L'exposition *Bûcherons, draveurs et compagnie* est sur nos murs jusqu'au 31 octobre. Pour les personnes qui n'ont pas eu la chance de venir voir les photographies et artefacts de l'autrice Raymonde Beaudoin, il vous reste encore un peu de temps.

Il reste encore de la place pour le lancement de l'activité *Le Cimetière, gardien de l'histoire locale* le mercredi 18 septembre à 12 h 45 au cimetière de Joliette. Sous forme de rallye questionnaire avec capsules vidéo, venez y découvrir l'histoire à travers les monuments funéraires et les personnages qui habitent maintenant ces lieux. L'inscription est gratuite et des prix sont à gagner.

Notez aussi à votre agenda notre évènement bénéfique qui aura lieu le vendredi 4 octobre à compter de 16 h à la Maison des Clercs de Saint-Viateur. Au menu, visite des jardins, de la chapelle et du petit musée, souper préparé par l'Âtre et tirages en fin de soirée. Les billets sont présentement en vente au coût de 125 \$. Au plaisir de vous y voir.

Dans ce numéro du *Messenger*, la suite de l'histoire de la famille Lessard par notre membre Jean-Pierre Malo, la suite des *Chroniques d'Ailleboust* par notre membre François Faribault et la suite des chroniques d'Adolphe Nantel par l'autrice Dominique Nantel Bergeron.

Je tiens à remercier nos bénévoles pour leur temps et leur dévouement à la Société d'histoire. Restez à l'affût de nos prochaines activités. Bonne lecture !

Jannie Thériault

LA BELLE HISTOIRE DES LESSARD DE SAINT-JEAN-DE-MATHA (1960-2005) PARTIE 2

Par Jean-Pierre Malo

Texte paru dans la revue provinciale des Lessard du Québec

(À propos de l'auteur. *Jean-Pierre Malo est historien de formation, mais fut éditeur de journaux hebdomadaires dans la région de Lanaudière pendant 34 ans. Il est le fils de Thérèse Lessard, dixième enfant de la famille de Laura Roy et Auguste Lessard de Saint-Jean-de-Matha.*)

4

La fameuse clause

Une fameuse clause du contrat de vente du Moulin à bois sur la rivière Noire entre le curé Lessard et ses frères Auguste et Ovila allait soulever les passions familiales pendant des décennies. Le curé avait fait spécifier au contrat : « Il est de convention expresse que lesdits acquéreurs (Ovila et Auguste) n'auront pas le droit de vendre, donner ou autrement hypothéquer ce que dessus vendu si ce n'est qu'envers Édouard et Eugène, fils d'Auguste ou avec le consentement écrit du révérend Lessard ». Si on se fie à cette clause, on comprend que ni Adrien ni Claire ou d'autres enfants d'Auguste ne pouvaient revendiquer la propriété des terres du dit Moulin.

Or, Édouard et Eugène, les fils d'Auguste, ne virent jamais l'ombre d'un érable à sucre du domaine dit du Moulin des Lessard. L'histoire de la fameuse clause du curé hantait les rencontres de famille, car c'est Adrien, le cultivateur comme son père, et Claire, qui tenait maison au village, qui exploitaient la cabane à sucre et ses terres avoisinantes.

Ovila, le frère d'Auguste, célibataire endurci, mais bon travaillant sur la terre des Lessard, décéda en 1934. Dans un testament olographe authentifié par la Cour Supérieure, il cédait tous ses biens ou sa part indivise des biens de son père Édouard à son frère Auguste incluant sa part au lieudit du Moulin où se trouvent l'érablière et la cabane qu'il a lui-même contribué à développer.

Auguste tomba roi et maître, chanceux d'avoir hérité de son père, de son frère le curé Lessard des États et maintenant de son autre frère Ovila qui était, nous dit-on, bien porté sur la dive-bouteille. Selon Thérèse, une fille d'Auguste, Ovila était toutefois fort apprécié de toute la famille. Excellent gigueur et chanteur de ritournelles, il était un fier « sucrier ». On ne se couchait pas tard à la cabane à sucre, couché presque par terre près du poêle à bois de la petite cuisine attenante après les nombreuses collectes d'eau d'érable à l'aide de chevaux dans les sentiers pentus et enneigés de l'érablière. Gros gin Geneva et réduit de sirop d'érable réchauffaient les cœurs. Ovila, enfin, reçut la médaille de bronze du Mérite agricole pour son pittoresque poulailler à larges fenêtres et clochetons sur deux étages, tel qu'illustré dans un album souvenir du Mérite agricole du Québec.

Quant à Laura Roy, l'épouse d'Auguste, elle décéda sans testament en 1935 et réserva ainsi une bien mauvaise surprise à son dur de mari. Comme c'était la coutume à l'époque, Auguste était

marié en « communauté de biens » et les enfants du mariage héritaient autant que lui de tous les actifs du couple mis en commun. Laura n'avait que 53 ans lors de son décès après de nombreuses « couches » et de labeur sur la ferme des Lessard. Elle possédait néanmoins la moitié de tous les biens des Lessard selon le certificat d'exemption de droits de succession émis plus de six (6) mois après son décès. Ainsi sa descendance avait droit à 50 % des terres et autres lots, soit les mêmes apparaissant au testament du père d'Auguste, le bon père Édouard en plus des terres, érablière et moulin hérité du curé Lessard à la rivière Noire !

Auguste n'était donc plus maître absolu dans sa maison ni sur ses propriétés. Les 10 enfants contrôlaient leur propre père au nom de leur mère dont on a tant dit qu'elle avait vécu comme une sainte, se levant à l'aube pour aller à la messe de six (6) tous les matins avant de s'échiner toute la journée jusqu'au crépuscule. Les enfants mineurs de la famille furent régis comme il se doit par une tutelle au nom d'Auguste le père devenu veuf et un frère de la disparue, Séverin Roy. Auguste dut attendre six (6) ans jusqu'en 1940 pour forcer la main de ses enfants. Dans un célèbre contrat de vente datant du 19 juin 1942, tous les enfants et leur conjoint comparaissent et vendaient à leur père, à son insistance on s'en doute, leur part commune de l'héritage de leur mère. Il semble qu'aucun enfant n'ait eu le choix d'accepter un beau 350 piastres qu'Auguste s'était promis de payer à chacun. Pour l'époque, ce n'était pas si mal payé d'autant que les filles comme les garçons étaient de jeunes mariés. Auguste faisait une bonne affaire compte tenu de la valeur du patrimoine. Certains enfants, plus décidés que d'autres, exigèrent cependant d'être payés en totalité à la signature du contrat, mais la plupart, en l'absence de clause à cet effet, durent se contenter de paiements à raison de 50 \$ par année ou selon le bon vouloir du bonhomme dit Deguess à Saint-Jean-de-Matha. Pas fou, Auguste exigea néanmoins une « quittance générale et finale » par chacun des enfants qui apposèrent leur signature au contrat... ainsi que celle de leur conjoint-conjointe !

F.-X. Auguste Lessard redevenait maître et roi sur ses terres, seul propriétaire de tous les avoirs des Lessard de Saint-Jean-de-Matha.

Claire, Adrien et les autres enfants

Un à un ou une à une, les enfants d'Auguste quittèrent prestement la maison paternelle, aussi belle soit-elle.

— **Yvonne**, l'aînée, qui avait marié Zénon Brault de la paroisse en 1940, décéda l'année suivant l'arrangement légal sur la part de sa mère. On ne sait pas si elle eut droit au 350 \$ promis par son père. C'était une femme énergique et responsable qui protégeait souvent sa mère contre les griffes de son brutal et pingre père. Selon une de ses sœurs, Yvonne avait dû se battre pour que sa mère ait droit à un tordeur à linge à la place de la planche à laver.

— **Juliette**, élevée en partie par le curé Lessard au presbytère des États-Unis pour éviter la tuberculose qui sévissait au Québec, devenue parfaite bilingue, coiffeuse et couturière hors pair,

avait marié Paul Savoie, un marchand de chapeaux et habits pour hommes à Montréal en plus d'être un artiste-peintre ; ils eurent cinq enfants. Juliette vécut tant à Montréal qu'à Saint-Jean-de-Matha après le décès de son mari.

— **Eugène**, quant à lui, devint entrepreneur de pompes funèbres à Saint-Jean-de-Matha et eut trois enfants. Il eut droit de vivre dans la première petite maison des Lessard même s'il n'en devint propriétaire qu'en 1973 selon un acte de vente avec Adrien, son frère, l'héritier des terres d'Auguste à titre de cultivateur. Son épouse, Laurentia Durand, décéda à l'âge de 33 ans et Eugène ne se remaria pas. Ayant eu droit à la première maison de la famille Lessard, il ne fit jamais valoir la fameuse clause du curé Lessard le privilégiant au lieudit du Moulin sur la rivière Noire.

— **Flora**, institutrice dans le rang Saint-François et grande pianiste à la belle voix, maria Alfred Ménard, un autre entrepreneur de pompes funèbres, mais dans la paroisse du curé Lessard à Saint-Jacques-de-Manville au Rhode Island. Le couple eut quatre enfants. Lors de leurs visites au Canada, la famille d'Alfred (élu à la Chambre des Représentants) ne passait pas inaperçue en belle Cadillac noire pleine de cadeaux pour les enfants de ses belles-sœurs et frères.

— **Édouard**, qui avait marié Anna Gravel du village, eut deux fils qui moururent en bas âge. Il opéra un moulin à scie dans le village de Saint-Jean-de-Matha comme son oncle Ovila. Il fut renié par son père qui ne lui pardonna jamais un vol de banque à la suite duquel il fit de la prison. La famille Lessard ne le revit que très rarement dans les années 1950-60. On se doute facilement qu'il ne revendiqua jamais sa part de la fameuse clause du curé Lessard le privilégiant.

— **Eugénie**, institutrice dans le rang de la Rivière blanche, maria quant à elle un fabricant de « crème en glace » et beurre de caramel dans le village de Saint-Damien plus à l'est, Félix Grenache. Le couple eut cinq enfants.

— **Émile**, un électricien et bon « bouilleur » à la cabane à sucre des Lessard, avait aussi marié une demoiselle Gravel nommée Rosa. Il fut également sacristain de la belle église de Saint-Jean-de-Matha tout en haut de la côte du village. Émile et Rosa eurent trois enfants dont l'un mourut après sa naissance.

— **Thérèse**, une autre institutrice qui accompagna sa sœur Eugénie à l'école du rang de la Rivière Blanche, maria Bertrand Malo, marchand de glace de Joliette puis imprimeur-éditeur. Ils eurent huit enfants dont le premier décéda lors de l'accouchement.

— **Yvette**, célibataire, devint « garde-malade » à Montréal puis physiothérapeute. À chaque retrouvaille de la famille Lessard au Jour de l'An, elle turlutait des airs de la Bolduc quitte à inventer quelques couplets. En fait, trois des filles Lessard soit Flora, Thérèse et Yvette avaient de très belles voix de soprano qu'elles partageaient avec leurs frères ténors Eugène et Adrien. Chez les Lessard de Saint-Jean-de-Matha, une joyeuse rencontre familiale ne pouvait se dérouler sans chanter haut et fort, un p'tit verre à la main. Il semble que même si Laura, la sainte maman, avait

une belle, mais fragile voix, les enfants retenaient d'Auguste pour si bien chanter. Quand le « grand-père Lessard » chantait les « Montagnards » au Jour de l'An, l'émotion était à son comble.

— **Adrien et Claire**, célibataires, restèrent à la maison paternelle. Ils prirent soin de leur taciturne père qui a surveillé chaque cent noire jusqu'à sa mort en 1970 à l'âge plus que vénérable de 93 ans ! Dans les années 1950-1960, pendant que le père Lessard fumait sa pipe et « crachait dans son crachoir » bien assis dans sa berceuse près de la fenêtre donnant sur la rue principale, Adrien faisait les foins, s'occupait de guider ses vaches sur une terre en bas du village, élevait cochons et poules. Il était le fier et seul policier du village avec le titre de chef, fonction qu'il occupait avec sérieux et fierté sans compter sa contribution à l'église comme maître-chantre. C'était sans compter l'ouverture de l'érablière et l'entaillage dès la fête de Saint-Joseph le 19 mars à la rivière Noire avec sa « tsin » de chevaux de traie qui travaillaient fort dans la neige encore abondante. Adrien Lessard était un bon vivant qui avait payé des études à des enfants plus pauvres du village et même donné une vache à un concitoyen dont l'écurie avait été incendiée. Enfin, il avait de bons amis avec qui il aimait lever le coude soit le « doc » Lessard du village (aucun lien de parenté proche), le comédien humoriste Denis Drouin qui avait un chalet au lac Noir et l'animateur radiophonique Jacques Proulx.

Il semble donc bien normal qu'Adrien et Claire aient hérité de leur père ayant pris la relève sur la ferme. Claire participait activement aux travaux dont traire les vaches et "barater" le lait pour en faire du beurre sans compter le "cannage" du sirop d'érable et la "cookerie" pour les cueilleurs d'eau d'érable. Bien sûr, c'est elle qui tenait maison au village et voyait au bon ordre en plus de recevoir en été les enfants de ses sœurs et frères. En 1953, elle dut se battre pour se faire donner la propriété de lots en bordure de la rivière Noire qu'elle dota de chalets à louer. Claire Lessard était toute une femme d'affaires louant des vélos ou dirigeant une petite manufacture de bas de laine. Ce fut la dernière des Lessard à vivre dans la grande maison à briques rouges de la rue principale.

À la suite de son décès en 2005, le patrimoine des Lessard dont elle et Adrien avaient hérité fut cédé à leurs deux sœurs encore vivantes ainsi qu'à de nombreux neveux et nièces.

Un chapitre entier de la belle histoire des Lessard de Saint-Jean-de-Matha se terminait un an plus tard avec la vente de la maison du 45 rue principale.

Un développement domiciliaire prend aujourd'hui place sur la terre des Lessard qui s'allongeait jusqu'au rang Saint-Guillaume près de la ferme des Roy à François-Xavier dit F.-X.



Famille Lessard en 1922. À l'arrière, de gauche à droite, Édouard le patriarche, son fils Auguste, ses filles et fils, Yvonne, Émile et Édouard, Juliette et Eugène assis sur les chevaux, le curé Eugène Lessard et ses deux servantes assises dans la charrette. Sur la rangée du bas, on retrouve Adrien, Claire, Thérèse, Eugénie, Flora et le frère d'Auguste, Ovila. Il manque la maman Laura retenue à la maison auprès de bébé Yvette.

"LES CHRONIQUES D'AILLEBOUST"

GUILLAUME LÉVESQUE, PATRIOTE

PARTIE 2.1 : 1839-1856, LES ANNÉES D'EXIL ET LES ANNÉES

SAGES

Par François Faribault

9

Le texte qui suit est un résumé de ma recherche et de la compilation des documents que j'ai pu trouver et/ou recevoir relativement à mon arrière-arrière-grand-oncle Guillaume Lévesque.

Comme on l'a vu dans la chronique précédente, Guillaume Lévesque a échappé à la pendaison, mais il a été banni à vie du Bas-Canada. Étant tenu de ne jamais se trouver "à moins de 200 lieues des frontières", il a choisi de vivre son exil en France.

La France de 1840 vit alors sous le règne de son dernier roi, Louis-Philippe 1^{er}.

Le climat général est relativement calme. La France n'est en guerre avec aucune autre nation européenne. Pour la petite histoire, Louis-Philippe 1^{er}, dernier Roi des Français, est le fils de Philippe d'Orléans, cousin de Louis XVI, qui prendra le nom de Philippe-Égalité lors de la Révolution française et qui votera la mort du Roi à l'issue de son procès tenu du 10 au 26 décembre 1792.

Louis XVI a été guillotiné le 21 janvier 1793 à Paris. Philippe-Égalité mourra tout de même, lui aussi guillotiné, le 6 novembre 1793.



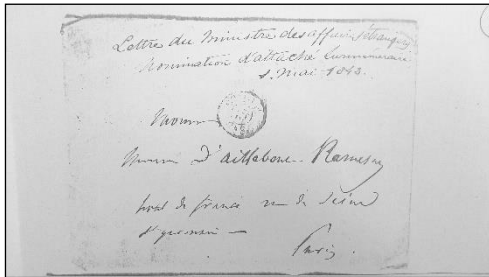
Dès son arrivée en France, Guillaume prend contact avec ses cousins Lévesque de Normandie que son père avait connus et dont il avait dû parler à la maison. Un de ces cousins prendra Guillaume sous son aile pendant les quatre prochaines années que durera son exil. Ce cousin normand, qui signe toutes ses lettres *Lévesque Lemaître*, ne signant jamais son prénom. J'ignorais de quel



membre de cette famille cousine de celle de Guillaume il pouvait s'agir. Ce monsieur Lévesque, qui a entretenu longtemps une correspondance avec Guillaume, a certainement joué un rôle paternel fort important auprès de lui. Mes recherches m'ont finalement permis d'identifier ce cousin comme étant **Pierre Abraham Lévesque**, né le 21 octobre 1775 à Bolbec, époux d'Anne Marthe Lemaître (d'où sa signature), décédé le 21 octobre 1850 à Bolbec. (Photo tirée du livre de Charles Marc Bost : *Familles protestantes au pays de Caux*).

Tout au long de son exil, Guillaume tiendra une correspondance avec son cousin normand, lequel fera jouer ses contacts pour que Guillaume puisse s'inscrire successivement en médecine, en chimie et en droit, avant de trouver un poste de fonctionnaire surnuméraire en 1842 :

Ministère des Affaires étrangères de France.



Paris le 1^{er} Mai 1842

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que sur demande de M. Vitel, je vous ai attaché comme surnuméraire, à la Direction commerciale et du contentieux au ministère des Affaires étrangères. J'espère que vous justifierez ce choix par votre zèle et votre assiduité.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Guizot.

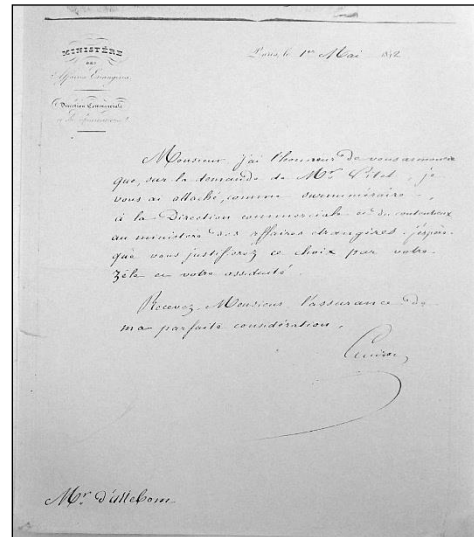
Vous l'aurez peut-être remarqué, la lettre du Ministère est adressée à **Monsieur D'Ailleboust Ramezay**. Guillaume a eu l'idée de remplacer son patronyme Lévesque par celui de d'Ailleboust de Ramezay afin, pense-t-il, de ne pas éveiller les soupçons des Anglais relativement à son passé de Patriote, du moins le croyait-il. Lévesque Lemaître aura vite fait de le ramener sur terre alors qu'il lui écrit :

"Je ne trouve pas grand-chose à dire à votre changement de nom. Les raisons que vous alléguiez ma paraissent assez bonnes, mais, en prenant celui des seigneuries de votre famille, serez-vous beaucoup plus caché que sous votre nom propre et ne vous ferait-il pas facilement connaître par ceux qui voudraient vous rechercher ?"

Pendant tout son exil, qui durera près de quatre ans, Guillaume ne prévoyait pas revenir "en Canada" comme il l'écrit souvent. Il développe donc un réseau de contacts, principalement à Paris où il réside la plupart du temps. Il a eu la sagesse de ramener avec lui son carnet d'adresses.

Outre les informations usuelles d'un tel carnet, Guillaume ajoute quelques "impressions et remarques".

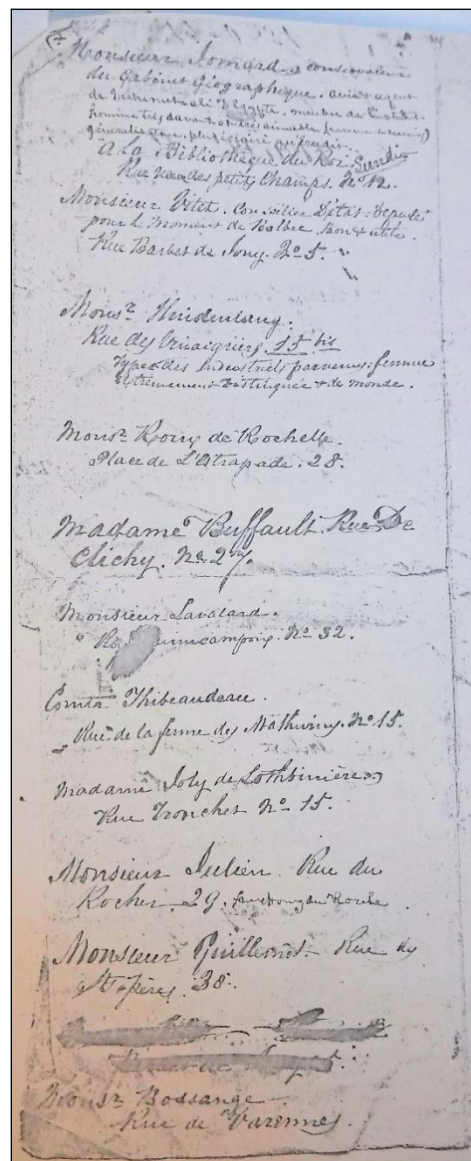
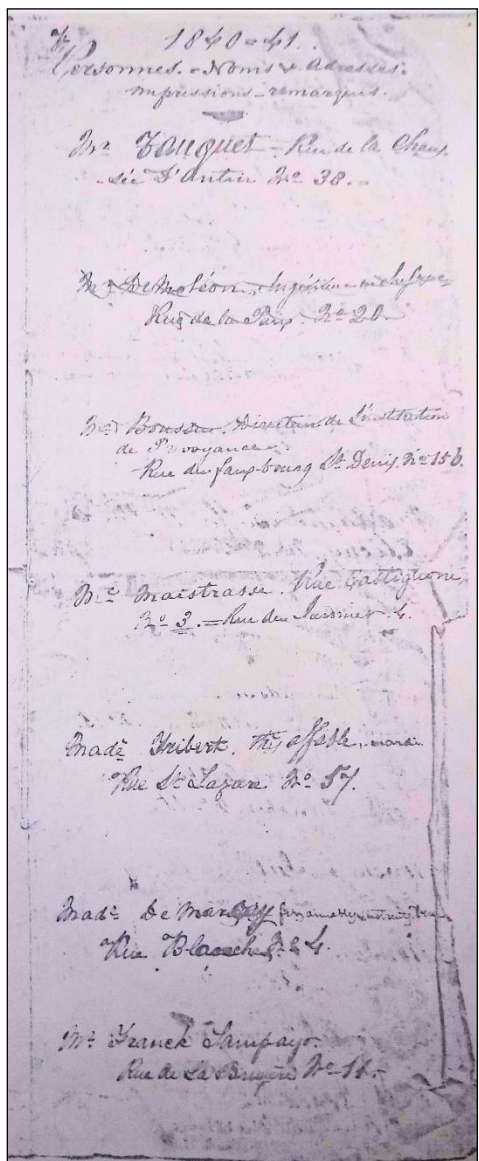
Ainsi, peut-on lire "Très affable" à côté du nom de Mlle. Tribert (5^e nom de la première page) et "fine, aimable et instruite" à côté de celui de Mlle Marçay (6^e nom de la première page).



Mais Guillaume n'en a pas que pour la gent féminine. Ainsi écrit-il à côté du nom de M. Jomard (1^{er} nom de la seconde page) : "Conservateur du Cabinet Géographique, ami et agent de (...) d'Égypte, membre de l'Institut, homme très savant et très aimable (rarement réunis), généralisateur, plus éclairé qu'érudit."

À côté de M. Vitel (2^e nom de la seconde page) : "Bon et utile."

À côté de M. Hindenlang (3^e nom de la seconde page) : "Type des industriels parvenus ; femme extrêmement distinguée & de monde." Cette inscription nous confirme toutefois que Guillaume Lèvesque s'est bien acquitté de la dernière volonté de son compagnon de cellule, Charles Hindenlang, d'apporter son cœur à sa mère après sa mort, lui qui a été pendu le 15 février 1839. Aucun autre commentaire n'est associé aux autres noms inscrits au carnet d'adresses de Guillaume.



Suite à sa nomination au ministère des Affaires étrangères de France, Guillaume écrit une lettre à son cousin normand, Pierre Abraham, lequel lui répond ainsi :

Bolbec, 18 décembre 1841

Monsieur Guil. Lévesque, à Paris.

Votre lettre m'annonçant votre entrée comme attaché au ministère des Relations Extérieures m'a fait, comme vous l'aviez bien prévu, ainsi qu'à toute la famille, le plus grand plaisir. Parlons un peu de votre nouvelle position.

Il faut être vous, et cela me paraît assez juste que vous vous mettiez dans vos nouveaux meubles doucement. Je ne voudrais certes pas que vous logeassiez dans un taudis, mais ne pourriez-vous pas, pour une trentaine de francs par mois, trouver un garni raisonnable ? Cela vaudrait beaucoup mieux, ce me semble, que de vous mettre en propre sur le corps, un établissement de meubles que vous payeriez fort cher et que vous pourriez être forcé de revendre au premier jour pour rien, ou fort peu de choses, si, par quelque circonstance qu'on ne peut prévoir, vous étiez obligé à un remplacement. Réfléchissez-y, cela en vaut la peine. Quant à votre embarras de mettre de côté quelque chose pour vous acquitter envers moi, ajournez cela, mon bon ami, vous y penserez plus tard. Et si, en attendant, vous avez encore quelque peu besoin de moi, je suis toujours là, je n'aurai pas contribué à vous mettre en si beau chemin pour vous laisser en plan au milieu de la route. Mais prenez-y garde, on n'est pas encore en selle pour avoir les pieds à l'étrier ; vous ferez bien de tenir votre résolution de continuer assidûment votre travail de droit.

Du 21...

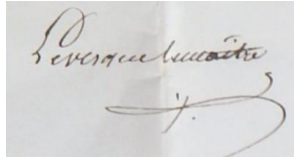
Je fus obligé d'interrompre ma lettre samedi soir, j'ai passé les journées de dimanche et d'hier à Lillebonne et ce n'est qu'aujourd'hui que je puis la mettre à la poste. Notre ami, M. Fauques, vous a-t-il remis ma lettre ? L'avez-vous vu ? Je suis certain qu'il est aussi bien aise de votre avancement. Quant au bon, à l'excellent M. Vitel, je voudrais bien écrire moi-même pour lui témoigner toute ma reconnaissance, mais vous le savez, je ne fais pas toujours ce que je veux et ce que je devrais. Présentez-lui, en attendant, mes vifs et bien sincères remerciements. Qu'a-t-il dit de la communication que vous devez lui avoir fait des lettres de votre mère et de votre tante ?

Tout va chez nous à peu près aussi bien qu'on peut raisonnablement le demander dans la triste position où nous sommes, mais, mon Dieu !, que tout cela me donne de souci et d'embarras ! Pour comble, un brave garçon de mon voisin, un de mes locataires, vient de mourir et laisse aussi une pauvre petite femme avec trois enfants en bas âge. Cette infortunée veuve, chargée d'un commerce assez considérable et d'un atelier de ferblanterie en très bon train, dont son mari était l'âme, réclame à chaque instant mon assistance que je ne puis ni ne veux lui refuser. Adieu, mon cher Guillaume, en attendant qu'il faille dire M. d'Ailleboust de Ramezay, recevez les bons

compliments de toute la famille et particulièrement de bonne petite maman. Amitié et bons compliments à MM. Fauques et Lecoq. Que dit M. Hermelin ? Rappelez-moi à son souvenir.

Je n'ai aucune nouvelle de sa bonne famille depuis que nous l'avons si tristement quittée.

Tout à vous,

A photograph of a handwritten signature in cursive script, likely 'Guillaume Lévesque', written on a piece of paper.

Pendant ses quatre années d'exil, Guillaume écrira beaucoup. L'inventaire de la correspondance qui nous est parvenu à ce jour donne le décompte suivant :

Onze lettres de son cousin normand Pierre Abraham Lévesque qui répondent à au moins autant que lui avait adressé Guillaume ;

Deux lettres à sa mère, Charlotte Mélanie Panet ;

Sept lettres de sa mère Charlotte Mélanie Panet qui répondent à au moins autant que lui avait adressé Guillaume ;

Une lettre à sa marraine Louise Amélie Panet où il décrit la société française de 1840 ;

Une lettre de sa marraine Louise Amélie Panet où elle lui décrit la vie à d'Ailleboust en 1840 ;

Une lettre de son frère Pierre-Thomas Lévesque ;

Une Lettre de Ludger Duvernay écrite depuis son exil américain.

Après quatre ans passés loin de sa famille et de son cher pays, Guillaume reçoit de sa mère une lettre qui le remplit d'espoir. Le 11 août 1843, Charlotte Mélanie Panet écrit à son fils :

"Berthier, 11 août 1843,

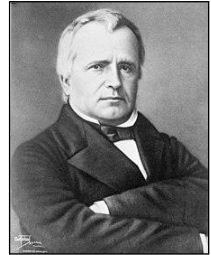
Mon cher Guillaume,

Ma dernière lettre pour toi, contenant une lettre de change de 25 Louis Sterling, est partie de Québec par la malle le 13 juillet. Trois jours après, j'écrivis à M. Lévesque et j'inclus un duplicata de la même lettre de change dans la sienne et les expédiai par New York et Le Havre. Tu dois être en possession de la première et je me fie que tu n'auras pas manqué de m'instruire immédiatement de la manière dont tu l'auras négociée. J'attends cela pour t'envoyer le restant des cinquante Louis

que je t'ai promis. Je ne devais t'écrire qu'alors, mais un fait très intéressant me le fait faire par la prochaine malle.

Rappelle-toi que je t'ai dit que j'avais vu ou que je verrais M. Lafontaine, pour lui demander avis si le temps était favorable pour moi de demander des grâces, voyant que tous ceux qui avaient été concernés par les troubles rentraient dans la Province. Il me répondit, avec beaucoup d'amitié, que je devais prendre patience et me fit entendre prudemment qu'une amnistie serait prochaine.

Compte tenu de la réponse qu'il donne à Charlotte Mélanie Panet, ce M. Lafontaine doit être Louis-Hippolyte Lafontaine, ancien Patriote et instigateur, avec Robert Baldwin, du Gouvernement responsable du Canada-Uni. Il est premier ministre du Canada-Est de 1842 à 1843 et de 1848 à 1851, ce qui en fait le premier chef de gouvernement démocratiquement désigné à travers l'ensemble du monde colonial, tous empires confondus. Nommé à l'âge de 34 ans, Lafontaine fut également le plus jeune premier ministre canadien-français de l'histoire. (Source : texte et photo Wikipédia)



14



Je dis alors que je désirais beaucoup obtenir la remise du cautionnement, que mon bien étant engagé à tes cautions, cela me gênait dans mes affaires. Pour cette raison, il me promet d'en parler au Gouverneur général (Charles Theophilus Metcalfe, ci-contre) aussitôt qu'il le revoit. (Photo : Wikipédia)

Cette conversation, d'un quart d'heure, eut lieu le 7 juillet. Revenue à Berthier, je suis allé à d'Ailleboust passer plusieurs jours et, le 4 d'août, mon frère revenant de Montréal m'a apporté un paquet de la poste assez volumineux, marqué au nom de Lafontaine. Je me trouble en le recevant, je vois qu'il s'agit de toi et de la probabilité que cette lettre décidera de ton sort. Je prie Dieu de me soumettre à sa volonté et j'ouvre ce paquet. Je vois une lettre du Procureur général et un parchemin !

La lettre, dans les termes les plus agréables, m'annonce que Son Excellence m'a non seulement accordé la remise du cautionnement, mais ton entier pardon !

Dans ma surprise et ma joie, je suis couru vers mon frère et Marie-Anne, chez qui je me trouvais, et je balbutiais des mots qu'ils ne comprenaient pas. "Qu'as-tu à pleurer ?" m'ont-ils dit, tous stupéfaits et je les prie de rendre à Dieu de mon bonheur inattendu.

Je te demande la même chose, mon cher Guillaume, en t'embrassant dans ce moment que ton âme est attendrie ; reconnais que la Divine Providence t'a soutenu admirablement et ne manque pas de rendre hommage à Notre Dame Immaculée, je l'ai invoqué pour toi tous les jours et tu avoueras que ce n'est pas en vain !

Comme il serait dispendieux et peut-être inutile de t'envoyer les lettres patentes de ton pardon, qui sont entre mes mains, je vais te copier ici la condition expresse y contenue. Voici :

"Provider always and these our Royal letters Pattern one made upon this express condition that the said Guillaume Lévesque shall within three months after his return into our said Province of Canada take the oath of allegiance to us, our heirs and successors; and we do (..) by these presents exonerate and discharge the said Guillaume Lévesque and his said lunacies from all and every the liabilities by him and them incurred."

À présent, mon cher Guillaume, dans ce que je vais te dire, pose pour base que je t'aime et d'autant plus que j'ai plus souffert pour toi, c'est la (..) commune des affections que je désire te revoir dans ton pays, établi d'une manière stable et que je vois que tu acquerras une indépendance plus facilement qu'ailleurs. Mais il est d'autres considérations pour toi que nos affections et mes désirs.

Tu connais les avantages que peuvent offrir les pays étrangers, moi je n'y vois goutte, mais je puis te dire que si tu te décides à revenir en Canada, il faut te résoudre à avoir beaucoup de prudence et de tranquillité. Tu as acquis bien chèrement le droit de ne plus sacrifier ton intérêt particulier à des vues générales, bonnes ou mauvaises, comme tu voudras les nommer. Auras-tu le courage d'être tranquille spectateur de la contention des partis ? C'est pourtant ce qu'il faut pour plusieurs années, si tu ne veux renouveler tes dangers et nos douleurs.

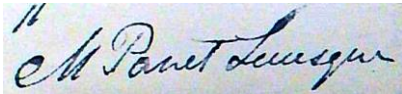
Si l'expérience que tu as dû acquérir depuis plusieurs années t'a convaincu de ce que je viens de te dire, qui sont des vérités, reviens mon cher fils et, poursuivant la carrière de la loi, je crois que tu réussiras. Je pense qu'il te faudra renouveler ta cléricature, mais ta capacité te garantit presque d'obtenir un salaire suffisant chez un avocat. D'ailleurs, je te soutiendrai comme je l'ai fait pour tes frères, si tu veux rester en campagne. Mais si tu ne te sens pas assez ferme pour prêter ton serment d'allégeance, avec la bonne foi qu'exige un pacte aussi express et positif dans ses effets, reste en France, je ferai mon possible pour t'aider et la Providence du Dieu bien invoqué y pourvoira.

Mais je te prie de ne point satisfaire l'envie que tu as d'aller en Afrique et en Syrie ; les (?) qu'y doivent souffrir les étrangers doivent t'en détourner. Je t'avertis que cela me rendrait misérable et mes craintes ne sont pas chimériques. Des nouvelles récentes de France annoncent des meurtres barbares exercés sur de jeunes Français en Égypte et en Perse. Tes oncles et tantes ont été heureux de mon bonheur. J'ai dit à Pierre qu'il avait la main bénite, car c'est toujours lui qui a la chance de me présenter de bonnes nouvelles : la recommandation de la Cour martiale, ton portrait, ta grâce, tout cela lui a été dévolu par circonstance.

J'ai écrit avec plaisir à M. Viger (Louis-Michel) sa libération du cautionnement dont il s'était chargé avec tant de bonne volonté. Je te conseille d'écrire à Lafontaine une lettre de remerciements en termes généraux, sans lui faire connaître le moins du monde tes intentions futures. Ou bien ne lui écrit pas du tout.

Plusieurs personnes du Haut-Canada ont eu leur pardon, telles que Ralph et Lacombe, et peut-être d'autres que je ne connais pas. La presse anglaise fulmine de ce que le Gouvernement a fait choix des plus coupables pour leur accorder des grâces, tandis qu'elle semble oublier les malheureux qui sont à Botany Bay. Moi, je pense que l'on fera grâce à tous, mais "piecemeal" donc à mesure qu'ils la demanderont et qu'il n'y aura point d'amnistie générale, et je le regrette sincèrement. Je voudrais que tous mes compatriotes fussent heureux comme je le suis dans le moment. La joie !, ce sentiment si étrange à mon âme, me rend légère, mon imagination me fait voir des chaînes rompues autour de moi. Quelque décision que tu prennes (et que ce ne soit pas sans profonde réflexion), je puis te dire à présent, au revoir mon cher fils, avec une satisfaction inimaginable.

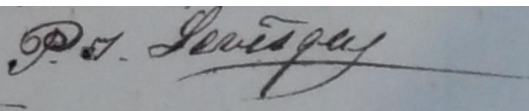
Ton affectionnée mère,



S'y ajoute un petit mot du benjamin de ses frères, Pierre-Thomas, 19 ans :

C'est avec un plaisir inconcevable et un bonheur infini, mon cher Guillaume, que je t'écris ces peu de mots pour te féliciter de ta grâce que tu viens de recevoir du Gouvernement. Quelle joie de penser que rien à présent ne peut s'opposer à ton retour en Canada. Cette seule idée est bien suffisante pour nous rendre heureux et nous le sommes en effet, oui, certainement que nous le sommes cependant notre bonheur n'est pas parfait puisque tu es encore si loin de nous ; il n'y aura que quand tu seras de retour en Canada et que nous pourrons te témoigner de près, de bien près, la grande amitié que nous avons toujours eu pour toi et qui n'a fait qu'augmenter davantage depuis que tu nous a laissé, que notre bonheur sera parfait à son comble. Que le Diable brûle l'Algérie et l'Égypte ! De plus, reviens au milieu de tes parents et de tes amis qui ne soupirent qu'après toi et qui feront tout en leur pouvoir pour te rendre heureux et te faire oublier les chagrins passés.

En attendant le plaisir de te presser contre mon cœur, je me souscris ton affectionné et bienheureux frère,

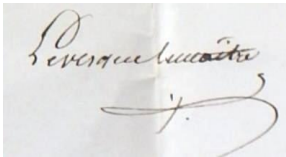


Dans ce peu de mots, mon cher frère, que je t'écris, je t'exprime non seulement mes sentiments, mais encore ceux de mes frères qui sont absents et qui par conséquent ne peuvent rien y ajouter."

Le 17 septembre 1843, Pierre Abraham Lévesque lui adresse un mot :

*Voici, mon cher Guillaume, la lettre que le courrier m'a apportée hier soir, trop tard pour que je puisse vous l'acheminer de suite. Par celle qui l'enveloppait, votre mère m'annonce qu'elle renferme une lettre de change de 23 £. Avec cette somme, vous devez pouvoir liquider vos petites affaires et sortir net de Paris. Venez donc dès que vous serez libre et **mettez-vous en route le plus tôt possible pour le Canada**, car votre pauvre maman brûle du désir bien naturel de vous revoir et est tourmentée de la crainte que vous ne soyez parti pour quelque course lointaine dont elle n'envisage les dangers qu'avec la plus vive inquiétude. Vous avez vu, par ma lettre d'avant-hier, que vous ne pouvez guère espérer d'autres moyens de gagner New York que le paquebot régulier.*

À bientôt, mon bon ami,

A photograph of a handwritten signature in cursive script, likely belonging to Pierre Abraham Lévesque, written on a piece of paper.

En passe de rentrer enfin en Canada, Guillaume Lévesque fait certainement la tournée de ses compagnons d'exil à Paris, compagnons qui sont le Dr Eugène Napoléon Duchesnois et...Louis-Joseph Papineau lui-même !

Le 24 novembre 1843, Julie Bruneau, épouse de Louis-Joseph Papineau, adresse une lettre à son mari toujours exilé à Paris, dans laquelle on peut lire :

"St-Hyacinthe, 24 novembre 1843,

Lévesque vient d'arriver à Montréal. Il a essuyé un rude passage. Il est descendu en bateau à vapeur jusqu'à Berthier avec Dessaulles et plusieurs de ses amis qui le conduisaient à Berthier. Il était bien."

On devine qu'il s'est précipité à d'Ailleboust pour enfin retrouver sa famille et fêter avec elle.

Guillaume doit tout de même reprendre le collier et compléter l'apprentissage d'un métier, quel qu'il soit. Toujours amant du droit, il reprend sa cléricature et est finalement admis au Barreau au printemps 1844. Il pratiquera quelque temps puis délaissera, en octobre 1844, la profession d'avocat pour retrouver celle de traducteur qu'il affectionne davantage.

Dans son édition de novembre 1966, le journal *Le Bien Public* publie un article relatant une prise de bec survenue en 1844 entre Guillaume Lévesque et...George-Étienne Cartier, ancien Patriote et futur Père de la Confédération canadienne. L'article va comme suit :

"Cartier se prit de querelle avec Guillaume Lévesque, l'un des nombreux patriotes de 1837, d'abord condamné à mort pour sa participation à la rébellion contre les Anglais, mais dont la peine fut commuée en bannissement. Gracié en 1844, Lévesque était à peine de retour au pays qu'il rencontra Cartier. À la suite de propos plus ou moins amers, sur lesquels on ne paraît pas avoir de précisions, Lévesque s'emporta et leva la main sur son contradicteur, sans le frapper. Cela étant, Cartier demanda réparation, le duel lui paraissant le seul moyen d'effacer l'insulte dont il s'estimait victime. Sir Georges choisit R.-A. Hubert comme second, tandis que celui de Lévesque était Antoine-Aimé Dorion, qui devait devenir juge en chef de la Province de Québec. À la fin, le duel n'eut pas lieu. Conseillé par Dorion, Lévesque signa un billet d'excuse à l'endroit de Cartier, que celui-ci accepta."

Comme à Paris, Guillaume se tisse ici aussi un réseau social, parfois même surprenant pour ancien Patriote !

Mademoiselle de
Lanaudière prie
Monsieur l'Évêque
de lui faire le
plaisir de sa
compagnie vendredi
à 8 heures à une
livrée musicale.

Mademoiselle de Lanaudière prie Monsieur l'Évêque (sic) de lui faire le plaisir de sa compagnie vendredi à 8 heures, à une livrée musicale.

Madame Lee prie
Mr. L'Évêque de lui faire
le plaisir de venir
passer la soirée chez elle
Dimanche
à huit heures.

Madame Lee prie Mr. L'Évêque (sic) de lui faire le plaisir de venir passer la soirée chez elle Dimanche à huit heures.

Monsieur Dubord prie
Mr. G. Lévesque
de lui faire l'honneur de sa
compagnie Lundi à 9 heures
P. M. à
Hôtel Russell.

Monsieur Dubord prie Mr. G. Lévesque de lui faire le plaisir de sa compagnie, Lundi, 26 juin à 9 heures P. M., Hôtel Russell.

...et la plus étonnante :

The Governor General & the Countess of Elgin & Kincardine request the honor of Mr. G. Levesque's company to a dejeuner on Friday the 12th of August at 4 o'clock.

The Governor General & the Countess of Elgin & Kincardine
request the honor of
Mr. G. Levesque's
company to a dejeuner
on Friday the 12th of August
at 4 o'clock.

L'ancien Patriote a-t-il accepté l'invitation du Gouverneur général du Canada-Uni..?

Il n'oublie cependant pas ses amis toujours outre-mer et particulièrement celui qui a partagé sa ville d'exil : Louis-Joseph Papineau à qui il écrit, le 25 juillet 1844, une très éclairante lettre :

"Monsieur,

Pendant mon séjour à Paris et dans les moments si agréables que je passais avec vous, nous sommes souvent tombés d'accord que les Canadiens étaient extrêmement paresseux à écrire et négligeaient de donner, à ceux qui s'intéressaient à eux, des nouvelles de leur santé et de ce qu'ils faisaient. Je ne m'excuserai pas auprès de vous d'être coupable comme ceux que j'accusais. Je me soumetts aux reproches bien mérités que vous ne manquez pas de m'adresser. J'espère cependant que cette lettre vous arrivera à temps pour vous empêcher de me croire un pécheur tout à fait endurci.

Depuis mon retour, je n'ai pas été libre de toute peine d'esprit. Comme je vous l'ai dit, à mon départ pour ce pays, je me proposais de retourner en France et de reprendre, après un congé de six mois, mon poste aux Affaires étrangères. (Voilà donc, peut-être, le fameux "plan conçu" par Guillaume, mais dont il ne décrit pas les détails dans sa lettre à sa mère). Ce n'est qu'avec ce regret que je me suis décidé à demeurer ici. Le mauvais état des affaires de ma mère et l'embarras où elle était par rapport à mes jeunes frères m'y ont déterminé. Une fois résignée, et mon parti pris, je me suis attaché à oublier les agréments de Paris et à me faire une position favorable dans mon propre pays. J'ai eu de la peine à rompre des habitudes prises ailleurs et il m'en coûte encore tous les jours de me conformer à des habitudes et à des manières entachées d'imitation anglaise. J'ai aussi eu à m'occuper de me faire avocat et de rattraper, en six mois, beaucoup d'années perdues pour l'étude de nos lois. Grâce à M. le juge Guy, mon ancien patron, et au juge Vallières, on a fait compter en ma faveur, mes deux ans d'études à l'École de Droit de Paris. J'ai donc été reçu avocat au mois de mai et je me suis associé avec M. Bouchette. L'espérance ne me manque pas et les causes viennent petit à petit.

Je vais maintenant vous dire quelque chose du pays, en peu de mots, et le jugement que j'ai porté sur son état depuis mon arrivée.

La haute classe de la société s'est beaucoup anglifiée, soit par ses voyages à Kingston, soit par flatterie pour ses maîtres. D'un autre côté, le sentiment de la nationalité s'élève tous les jours et s'anoblit dans les classes moyennes et parmi les habitants, surtout dans le district de Québec. Le commerce canadien, à Montréal, s'enrichit rapidement ; l'esprit d'entreprise est plus répandu et on imagine que, dans quelques années, nos compatriotes seront aussi à la tête du commerce. Déjà, M. Masson et M. Cuvillier l'emportent sur tous leurs concurrents. L'industrie se perfectionne globalement. Les plus riches constructeurs sont canadiens (...) l'école des Frères, qui comprend 1600 enfants, contribue à former de bons ouvriers en répandant la connaissance du dessin. Québec a fondé des bibliothèques et des Sociétés littéraires françaises ; cette ville est un foyer d'émulation dans ce genre. Si l'entreprise de fonder une Société littéraire et une autre d'encouragement des arts et sciences à Montréal répond à l'attente que plusieurs d'entre nous ont formée, surtout MM Girouard, Morin et moi, notre ville contribuera aussi à maintenir et

stimuler les Canadiens. La campagne, appauvrie par plusieurs années de disette de blé, a appris l'usage de la "soprane" (Je n'ai pas trouvé de définition ou signification de ce mot ; je ne peux que supposer qu'il s'agit de "soupane", terme populaire pour une bouillie de gruau) et de la patate, et les habitants se promettent de persévérer dans les habitudes d'économie que la misère leur a enseignées. Depuis qu'il a été question de Montréal comme siège du Gouvernement, (Montréal abritera de fait le Parlement du Canada-Uni de 1840 à 1849, date de son incendie par les Anglais suite à l'adoption de la Loi sur l'Indemnité accordée aux Canadiens ayant subi des dommages lors de la Rébellion de 1837-38. Ce Parlement était situé sur la Place d'Youville dans le Vieux-Montréal), le luxe y a fait d'affreux progrès ; jusqu'ici, cette maladie n'a pas gagné les Canadiens, à l'exception de cinq ou six familles qui singent les Anglais. Mais je le dis avec peine, nous n'avons, ici, aucune société ; chacun vit dans son intérieur et les jeunes gens en sont réduits à s'amuser entre eux, ce qui est un malheur pour nous tous. Voilà ce que je peux juger de notre état social, et je ne puis m'empêcher de dire que ces insurrections malheureuses sous tant de rapports ont fait l'effet des remèdes héroïques en tirant les Canadiens de leur assoupissement.

Sous le rapport politique, nous sommes toujours dans le provisoire. M. Viger est certainement dans une grande minorité, et il est plus que douteux qu'il puisse se maintenir. D'un autre côté, il est peut-être à craindre qu'en forçant la main du Gouverneur, la colonie ne se compromette vis-à-vis de l'Angleterre. Une alliance, que je ne puis que considérer comme momentanée, s'est formée entre les Canadiens et les Irlandais catholiques, pour élire M. Drummond. M. Hincks, éditeur du "Pilot", y a contribué. Dans tous les cas, il faut attendre la prochaine réunion des Chambres, qui aura lieu sans doute à l'automne, pour se former une idée exacte du différend entre M. Viger et les ex-ministres. (Guillaume évoque ici Denis-Benjamin Viger, co-premier-ministre du Canada-Uni de 1843 à 1846, et sa stratégie, la double-majorité, qui consistait à défaire l'Union du Haut et du Bas-Canada, en redonnant une certaine autonomie aux Canadiens français.)

Il ne paraît pas qu'on soit encore prêt à un ministère. Cet état des choses a pour effet de retarder toutes les mesures d'administration dont le pays a tant besoin. Les lois sur les municipalités paroissiales, sur l'éducation et diverses autres, n'ont pu recevoir la sanction des deux Chambres ; et leur absence ralentit beaucoup le progrès du pays. Le Gouverneur a toutes les qualités d'un bon gentilhomme anglais, mais il veut exercer, au Canada, un pouvoir discriminatoire, comme aux Indes.

Cependant, je crois qu'il aurait été plus traitable si ses ex-ministres eussent conservé avec lui, des formes plus diplomatiques et moins tranchantes. La nomination d'Amédée (Amédée Papineau, fils de Louis-Joseph et ami de Guillaume, ci-contre), à l'office de Protonotaire, a fait beaucoup de plaisir à vos amis ; pour ma part, je regarde ce choix du Gouverneur, comme une invitation indirecte, à vous adresser de revenir. En effet, tout le monde vous désire, anciens amis et ennemis. Tous les partis sont



d'accord que vous êtes nécessaire à l'union des partis et à la conciliation des Canadiens. Quant à moi et à quelques autres, nous avons, de plus, des raisons particulières pour implorer votre retour et nous y comptons bientôt.

J'ai vu Lactance (Lactance, autre fils de Louis-Joseph et ami de Guillaume, ci-contre), arrivé avant-hier. Il paraît très bien de son âge. Son retour nous est fort agréable. Il m'a dit que vous deviez publier à Paris, bientôt, vos recherches sur



l'histoire du Canada ; vous rendriez un service éminent aux Canadiens en rétablissant, aux yeux du monde, la mémoire de notre ancien gouvernement, il est calomnié parce qu'il n'est pas connu.

La fin de cette feuille me force à me séparer de vous.

Veillez agréer mon respect et mes vœux pour votre retour parmi nous ; vous m'obligerez beaucoup de me rappeler au souvenir de Mme et M. Guillemor, de M. le Dr Rostand, de M. Jullien et M. Jomard.

Veillez me croire, Monsieur, votre très affectionné et sincère ami,



Rue St-Gabriel, chez Mme St-Julien.

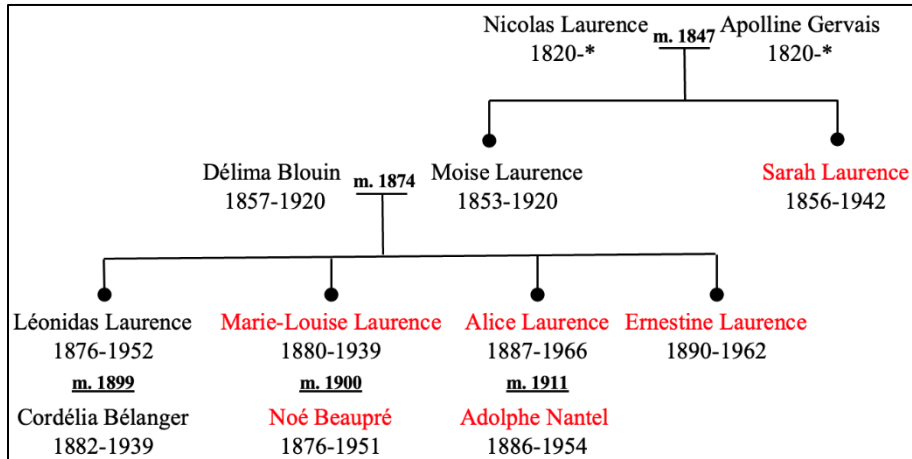
Cette lettre témoigne des convictions politiques de Guillaume qui demeurent profondes.

LA SUITE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

CHRONIQUE 2 — LES SŒURS LAURENCE DANS L'OUEST

Par Dominique Nantel Bergeron

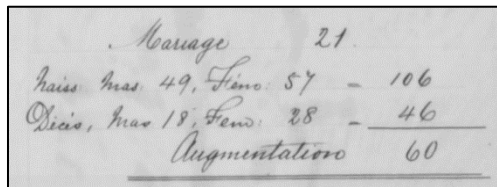
Dans la première chronique, parue au printemps dernier dans ces pages, Adolphe Nantel, rédacteur en chef du journal *Le Progrès* de Morinville en Alberta, avait fait la connaissance de la très colorée Sarah Laurence, une native de Saint-Jean-de-Matha. Trois nièces de Sarah s'inviteront à la fête dans l'Ouest canadien, et l'une d'elles ne laissera pas notre journaliste indifférent...



Généalogie des Laurence en lien avec la présente chronique (« m. » pour mariage).
En rouge, ceux et celles qui ont habité à Morinville, Alberta.

Un magasin général, puis un hôtel à Saint-Jean-de-Matha

Moïse Laurence, originaire de Saint-Félix-de-Valois, fait partie de ceux qui ont quitté le Québec pour tenter leur chance aux États-Unis. On le retrouve en 1874 à Plymouth, Massachusetts, alors qu'il épouse Déléma Blouin (1857-1920). Des actes notariés le concernant indiquent qu'en 1879, Moïse habite à East Bridge Water, Massachusetts, et y travaille comme journalier. Le couple reviendra au Québec à une date indéterminée. Le nom des Laurence apparaît pour la première fois à Saint-Jean-de-Matha à l'occasion de la naissance de leur fille Laura en novembre 1884. Le père de la petite est identifié comme commerçant dans le registre paroissial. Quatre enfants Laurence parviendront à l'âge adulte, dont trois filles, Marie-Louise, Alice et Ernestine, que nous suivons par la suite.



Les statistiques du curé de Saint-Jean-de-Matha pour l'année 1884, registre de la paroisse, BANQ.

<p>January, 1890. Vol. 2.</p> <p>THE COMMERCIAL AGENCY REGISTER FOR THE PROVINCE OF QUEBEC AND MARITIME PROVINCES.</p> <p>CHAPUT FRERES, - Proprietors, MONTREAL.</p> <p>ASSOCIATE OFFICES: THROUGHOUT THE UNITED STATES AND EUROPE.</p>	<p>ST. JEAN DE MATHA. Joliette Co. Tel. & Exp., St. Felix de Valois, 8 miles. Bank at Joliette, 18 miles. Pop. of Parish, 2,000.</p> <p>Asselin Alexandre..... Saw Mill 3 7 Auger Noel..... Shoemaker 4 8 Bazinet Charles..... Saw & Shingle Mills 3 5 Bazinet Michel..... Tanner 3 7 Bonin Léon..... Blacksmith 3 7 Champoux Alexandre..... Gen. Store 3 7 Desrosiers Pierre..... Saddler 4 8 Geoffroy Narcisse..... Saw & Grist Mills 3 7 Geoffroy Paschal..... Blacksmith & Grocer 3 7 Gervais Alexis..... Blacksmith, &c. 4 8 Gervais Wilfred..... Blacksmith 4 8 Laurence Moïse..... Gen. Store 3 6 Lippe J. René..... Grocer & P.M. 3 6 Lippe U..... Notary 3 6 Marcel Maxime..... Gen. Store 3 6 Masse Joseph..... Tinsmith 3 7 Morin Magloire..... Tinsmith 4 8 Morin Noël..... Saw Mill 3 7 Riopelle Isidore..... Gen. Store 3 6 Roberge Winccelas..... Gen. Store * Robitaille Pierre..... Butcher * Rondeau Maxime Farmer & Agri Implts 3 7 Turcotte M. H. G..... Gen. Store 3 7 Turcotte J. Bte..... Gen. Store 3 7 Turgeon Edgar..... Physician 4 8</p>
--	--

Selon le « Commercial Agency Register » de 1890 de *Chaput frères*, Moïse Laurence possède un magasin général (« Gen. Store ») à Saint-Jean-de-Matha.

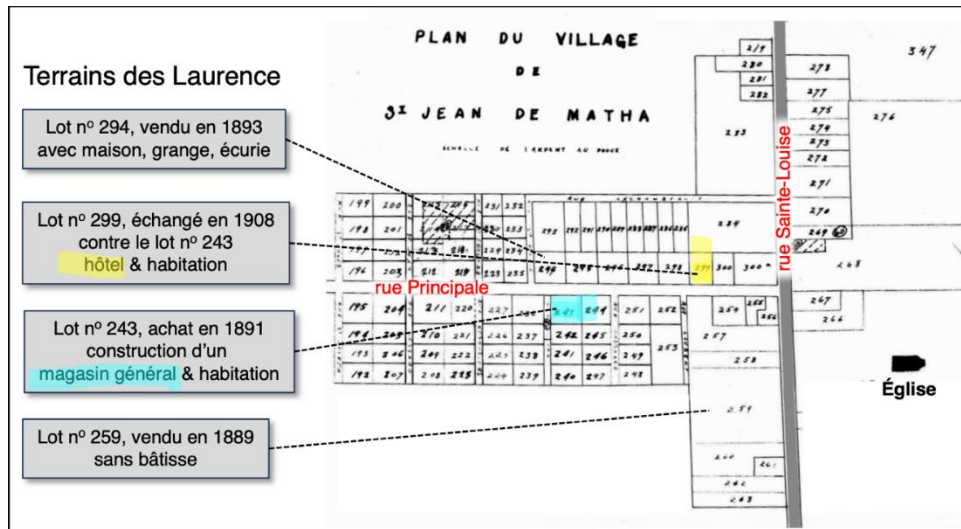
En 1891, Moïse Laurence acquiert un terrain au village pour la somme de 150 \$ (le lot n° 243 et une partie du lot n° 244). Il se fait bâtir « une superbe résidence avec un magasin à deux étages », nous informe *L'étoile du Nord* du 28 juillet 1892. Le magasin propose un assortiment de provisions de toutes sortes : groceries, ferronnerie, chaussures et autres.



Un exemple de magasin général de l'époque. Dans la fenêtre, sous l'inscription « Le thé Salada », on peut lire le nom du propriétaire « J. N. Charbonneau », date et lieu indéterminé, région de Joliette. Serait-ce Moïse Laurence (2^e à droite) ?

En 1896, Moïse Laurence cède la maison et le fonds de commerce à Eugénie Bousquet, l'épouse de Charles Édouard McConville, un agent voyageur pour la Fonderie de Joliette (*L'étoile du Nord*, 10 décembre 1896). En contrepartie d'un paiement de 5 000 \$, Moïse Laurence s'engage auprès

de madame Bousquet à ne lui faire aucune concurrence dans semblable commerce durant 10 ans. Les affaires ne s'avèrent peut-être pas aussi florissantes qu'espérées puisque, deux ans plus tard, Moïse reprendra la propriété des mains du shérif.



Plan du village de Saint-Jean-de-Matha tiré du registre foncier avec des informations en lien avec les lots ayant appartenu à Moïse Laurence.

Une seconde vente survient cette fois au profit de son fils Léonidas Laurence, et à moindre coût ! Les parents se sont réservé la moitié nord-ouest de la maison. Léonidas rétrocèdera le tout à son père deux ans plus tard, tout en continuant d'habiter les lieux avec femme et enfants. Pour finir, en 1908, Moïse échange la propriété contre celle de Georges Trudeau, avec bâtisses, il en fera un hôtel [lot n° 299]. Adolphe Nantel, son futur beau-fils écrira dans *Le Canada* en octobre 1952, que l'hôtel construit par Moïse Laurence, il y a plus d'un demi-siècle, reçoit toujours des voyageurs, affirmation que je n'ai pas vérifiée.



Délina Blouin, Alice et Ernestine Laurence, probablement Moïse Laurence en retrait à la droite du groupe, devant la maison familiale (lot n° 299 ; l'actuel 20, 22 rue Principale), Saint-Jean-de-Matha, avant 1910.

Au cours des années qui suivent, la maison familiale de la rue Principale servira de refuge aux enfants de Délima et Moïse. Dans le recensement de 1911, leur fille Ernestine, qui est institutrice, habite avec eux, tout comme leur fils, Léonidas Laurence, l'épouse de ce dernier, Cordélia Bélanger, et leurs sept enfants de moins de dix ans, dont six filles.

Recherches sur les bâtiments à travers les photos

Pour identifier les lieux sur certaines photos anciennes sans annotation, il faut de la patience et beaucoup de chance. Ou, comme ça été le cas pour la photo de famille Laurence (ci-dessus), se compliquer la vie pour revenir à l'hypothèse la plus simple...

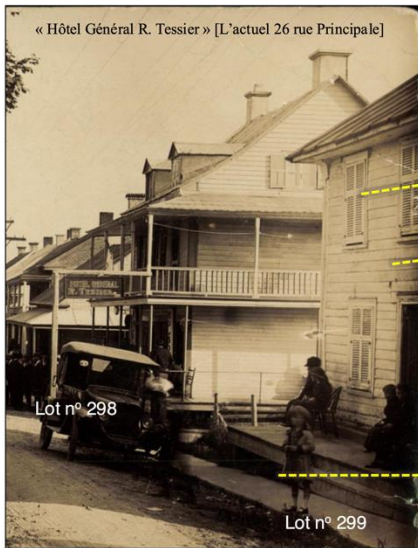
25



La rue Principale (rue Saint-Félix), photo de Ludger Charpentier, Saint-Jean-de-Matha, BAnQ, [en ligne, <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1953636>].

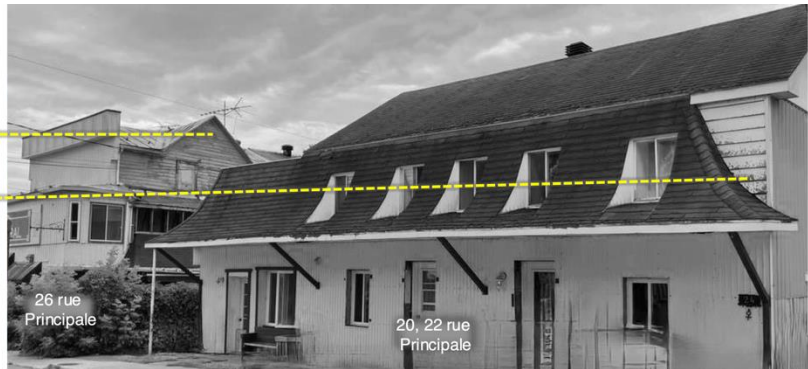
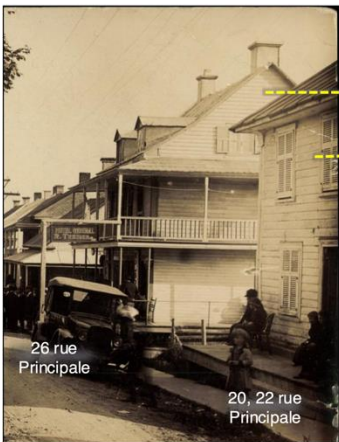
Une photo de Charpentier nous donne à voir la rue principale (rue Saint-Félix) de Saint-Jean-de-Matha avec la présence d'un hôtel, à droite. Sur l'enseigne de l'établissement, on peut lire : « Hotel Général R. Tessier ». En effet, dans les années 1930, Romulus Tessier possédait un hôtel au village. L'acte de vente de 1914, qui décrit l'achat du lot n° 298 par Romulus Tessier, fait mention d'un lot voisin appartenant à Moïse Laurence (lot n° 299). Dans cette histoire, il y a bien deux hôtels sur deux lots voisins ; les commerces ont cependant existé à des périodes différentes.

Retour sur la photo de Charpentier, la maison voisine de l'hôtel Tessier, et dont on aperçoit un bout de façade au premier plan, a retenu mon attention. Elle se trouve sur le terrain des Laurence et, comme de fait, elle ressemble trait pour trait à la maison qui apparaît derrière la famille Laurence : même revêtement en planches, fenêtres à volet, proportions entre les éléments de façade, distance à la route, inclinaison du trottoir en face de l'habitation, etc. Tout ça pour dire que les Laurence posent devant chez eux !



Comparaison des maisons, détail de la photo de Charpentier (à gauche) et photo des Laurence (à droite).
 Pour le peu qu'on en voit, tout concorde !

Que reste-t-il aujourd'hui de ces constructions ? Au fil des ans, l'hôtel Général est devenu le bar Général, toujours en activité. Quand on y regarde de plus près, sous les nombreuses modifications et les ajouts, dont une fausse mansarde, on reconnaît les deux bâtiments d'origine plus que centenaires.



L'ancien et l'actuel, on reconnaît des éléments architecturaux des deux maisons voisines,
 à droite, photo Anouk Bergeron-Brelek, rue Principale, Saint-Jean-de-Matha, 2024.

Deux sœurs Laurence partent pour l'Ouest canadien

Marie-Louise, l'aînée des filles Laurence, épouse Noé Beupré à Saint-Jean-de-Matha en 1900. Dix ans plus tard, elle est mère de six enfants. L'espoir d'une vie meilleure pousse sans doute Marie-Louise et Noé à faire le grand saut à l'été 1910; ils tenteront leur chance dans l'Ouest canadien. Noé compte démarrer une beurrerie à Morinville (*Le Progrès de Morinville*, ci-après « LPM », 21 juillet 1910). À la fin août, c'est au tour d'Alice Laurence d'entreprendre le voyage. La jeune femme, qui a obtenu un diplôme de brevet modèle et étudié l'anglais pendant un an chez John Daly, fera la classe dans une école du district de Riopel à Morinville (*L'Étoile du Nord*, 20 août 1908, LPM, 18 août 1910). Alice s'installe chez sa sœur Marie-Louise.

Noé Beupré et Marie-Louise Laurence, vers 1900.



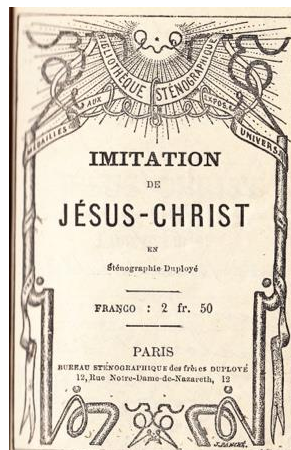
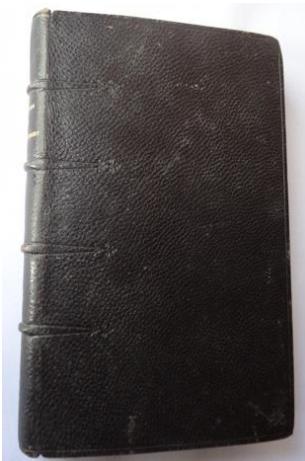
Les nouvelles de l'époque nous arrivent de première main par l'intermédiaire d'Adolphe Nantel, alors rédacteur en chef du journal *Le Progrès*. Il aime à se raconter dans les pages du journal et nous garde informés de sa vie personnelle et amoureuse ! Depuis qu'il a croisé la route d'Alice Laurence, la nouvelle institutrice ne lui laisse aucun répit. Aussi, quand elle quitte Morinville pour aller enseigner à Légale, à quelques milles de là, Adolphe partage son désespoir avec ses lecteurs : « Il est tout peiné ce soir le pauvre et inconnu poète... Pendant de longs mois, il n'aura pas, pour charmer les heures tristes, le mystère de feu de son regard profond... Rien ne sera beau, rien ne sera doux, puisque pour lui la beauté et la douceur étaient incarnées dans l'âme aimée... Partie !... » (LPM, 19 janvier 1911). Pour régler la question, au printemps, il épouse la jeune institutrice.

Un mois après le mariage, Adolphe nous fait part de son bonheur : « C'est l'heure douce où les membres fatigués ont besoin de repos, de caresses et le moment où l'homme, après tout un jour de dur labeur, vole au foyer pour se griser longtemps... longtemps à la poésie d'un minois rieur, aux charmes nombreux de cet être que Dieu a placé dans la vie, qui donne le courage, la joie, l'espoir et que l'on nomme avec émotion : ma femme... », écrit-il dans les pages du journal (LPM, 11 mai 1911).

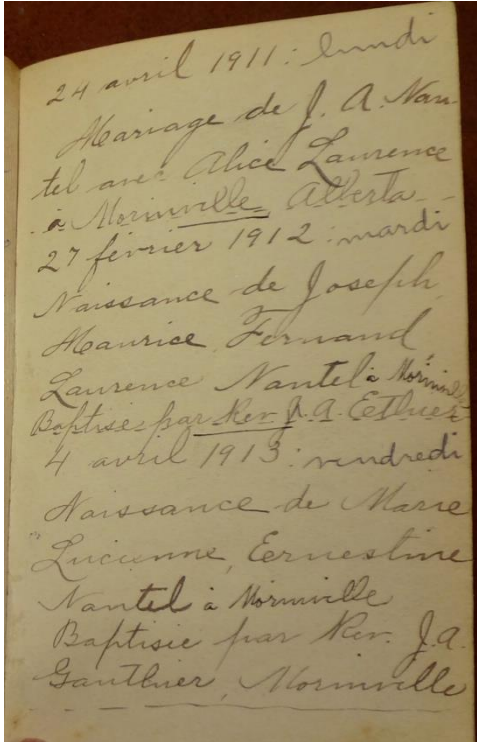


Adolphe Nantel et Alice Laurence, Morinville, Alberta, archives de Francine Nantel, 1911.

Alice notera sur les pages blanches de son livre *L'Imitation de Jésus-Christ*, les moments charnières de sa vie. Sa première inscription porte la signature : *Dame J. A. Nantel, Morinville, Alta* [Alberta]. Remplie de fierté — mais pour combien de temps — la jeune épouse se présente sous le nom de son mari.



Livre de prières de *l'Imitation de Jésus-Christ* avec couverture en cuir bosselé, qui appartenait à Alice Laurence et dans lequel elle a noté les moments importants de sa vie, Fonds Nantel-Bergeron.



En contraste avec la verve de son mari, la prose d’Alice se réduit à l’essentiel. Chaque membre de la famille a droit à quelques lignes sous la protection de *Jésus* : nom, date, lieu, ainsi que le sacrement administré, accompagné du nom du curé. Des entrées succinctes qui, comme on le verra dans la prochaine chronique, vont parfois droit au cœur.

Alice Laurence a rapporté dans son livre de prières les informations sur son mariage, la naissance de son fils en 1912 et celui de sa fille en 1913.

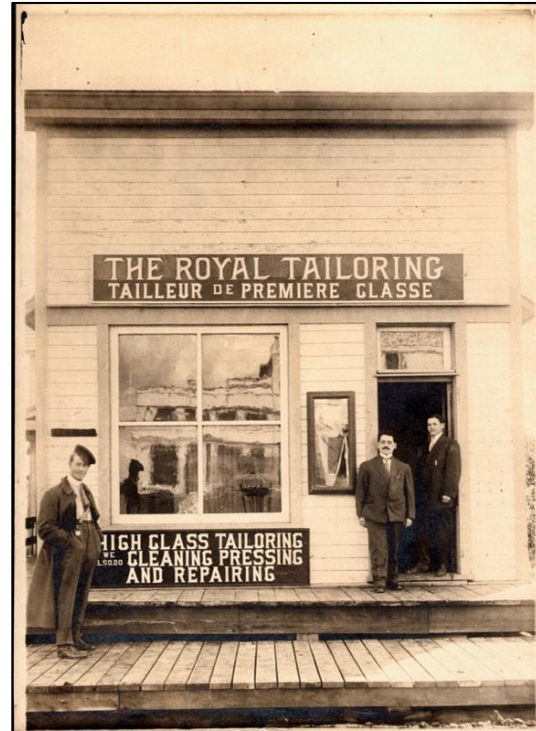
De la visite du Québec

L’été qui suit le mariage, une délégation du Québec, composée de Moïse, Délima et Ernestine, « une élégante et aimable brunette » aux dires d’Adolphe, débarque à Morinville. Le frère du journaliste, Maréchal Nantel, étudiant en droit de l’Université McGill, est aussi du voyage (LPM, 6 juillet 1911). Pour l’occasion, la tante Sarah, qui revoit son frère Moïse pour la première fois depuis 20 ans, organise un véritable festin. Ce sera l’un des derniers au lac aux Œufs, car Sarah Laurence et Israël Rondeau abandonneront bientôt leur terre pour s’installer en ville (LPM, 6 juillet 1911, 8 février 1912).



Maréchal Nantel (2^e à gauche) lors de la pêche miraculeuse au lac du Diable, deux plats mijotent sur le feu à l’avant-plan, Morinville, 1911.

Moïse Laurence achète pour sa fille Alice une propriété à l'angle sud de l'avenue Grandin et de la rue Montcalm [l'actuelle 102 Street] à Morinville, là où se trouvent les locaux de la « Royal Tailoring Co. » (LPM, 20 juillet 1911). Le père Laurence paye comptant un montant de 1 500 \$, ce qui ne manque pas d'impressionner Adolphe.



30

Télétravail avant l'heure : « M. J. A. Nantel nous prie d'annoncer aux contribuables de Morinville que, pour la plus grande satisfaction du public, il aura son bureau chez lui, avenue Grandin porte voisine de la Royal Tailoring Co » (LPM, 11 janvier 1912), Adolphe (2^e à droite), vers 1912.

Naissance de Laurence Maurice Nantel

Période de félicité pour Adolphe suite à la naissance de son fils, Laurence Maurice Nantel, en février 1912. « Quelle douce sensation j'éprouve à pouvoir lui consacrer ces quelques lignes et combien je comprends pourquoi les papas et les mamans mangent de bécots leurs enfants gâtés. Et je contemple ce berceau et je suis fou de joie... les sensations ne se décrivent pas... », nous fait-il savoir par-delà le temps (LPM, 7 mars 1912).



Laurence Maurice Nantel et sa mère, Alice Laurence (à gauche). « Adolphe dans son poulailler. Je pense qu'il tient de son parrain pour aimer les volailles. C'est un grand désennui pour lui ainsi qu'un bon exercice après sa journée au *Progrès* », a écrit Alice au dos de la photo de droite, Morinville, Alberta, 1912.

Un retour au pays pour Alice et Adolphe

La jeune épouse découvre assez vite ce qu'Adolphe nommera lui-même son « gros défaut » : soit un goût immodéré pour l'alcool et pour la vie de bohème, avec comme conséquence directe des manquements au travail. Le rédacteur du *Progrès* s'excuse à répétition auprès de ses lecteurs, il blâme ici la maladie, là un bris mécanique pour la minceur du journal. « La semaine dernière, nous vous demandions pardon de ne paraître qu'à six pages. Eh ! bien, cette semaine nous commettons une nouvelle faute, celle de ne sortir qu'avec huit » (LPM, 4 avril 1912, 17 octobre 1912). À cause de ses inconstances, Adolphe voit ses jours comptés au journal. Fin de la lune de miel également avec Alice, à qui il demande pardon à la une : « Le chemin de la vie est semé d'épreuves et un homme a besoin d'une femme pour les traverser, l'homme est parfois accablé par les infortunes ; il rencontre des revers, il est sujet aux erreurs ; les épreuves et les tentations l'entourent, il a besoin de la présence et de la sympathie d'une femme » (LPM, 20 juillet 1911). Arrive le moment où le nom du journaliste est retiré de la première page du *Progrès*... Il perd son statut de rédacteur, et bientôt il n'a plus de tribune du tout.



Adolphe Nantel, Alice Laurence et leur fils Maurice. 1913.

Le besoin d'argent se fait pressant. Six mois après la naissance de Maurice, Alice Laurence vend à la Banque Royale du Canada une partie de la propriété de l'avenue Grandin pour la somme de 1 500 \$ (LPM, 28 novembre 1912). Au printemps, elle met au monde une fillette, Lucienne Nantel (LPM, 3 avril 1913). Puis, tout se bouscule. Deux semaines après la tenue d'un congrès pour la langue française auquel assiste à Edmonton Henri Bourassa, le patron du *Devoir*, (Adolphe y voit-il une opportunité ?), ils vendent leur propriété à Morinville et rentrent au pays (LPM, 19 juin, 3 juillet 1913).

Fin août, la famille s'installe à Montréal. Adolphe tient une chronique de faits divers au journal *Le Devoir* (LPM, 28 août 1913). Nouvelle dérive éthylique et re-perte d'emploi, il fera un bref passage à *La Patrie*, sans plus de succès, avant d'être engagé à l'Imprimerie nationale, en 1915. Les Nantel déménagent à Ottawa, puis à Wrightville (l'actuel Hull). Adolphe a eu sa leçon et il s'est rangé. Le malheur viendra cette fois d'autre part. Au début de l'année 1920, victime comme des centaines de fonctionnaires d'une purge politique, Adolphe perd son travail de traducteur. Alice et sa ribambelle d'enfants, alors au nombre de six, retournent vivre dans la maison refuge des Laurence à Saint-Jean-de-Matha. Un séjour qui fera l'objet de la prochaine chronique, une histoire triste à suivre...

Note de l'autrice

Toutes les photos anciennes, sauf indication, proviennent du **Fonds Nantel-Bergeron** en ma possession. Ce fonds a été constitué à partir d'archives personnelles de la famille et contient plus de 5 500 photos anciennes. Les documents de la famille Laurence et ceux qui appartenaient à Adolphe Nantel m'ont été confiés par Francine Nantel, sa petite-fille.

Mon grand-père, Maréchal Nantel (frère d'Adolphe), a rapporté une trentaine de photos de son voyage de 1911 dans l'Ouest, petit trésor que j'ai publié accompagné de commentaires, sur un site public qui regroupe des descendants morinillois de Sarah Laurence [en ligne, <https://www.facebook.com/groups/2594623760633676>].

32

Références

BAnQ numérique, *L'Étoile du Nord, Le Canada*; archives du notaire Urbain Lippé [en ligne, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3785986?docsearchtext=Urbain%20Lipp%C3%A9>]; Registres de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, 1855-1919 [en ligne, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3915672>].

Le Progrès de Morinville (« LPM »), 21 juillet 1910 [en ligne, <https://archive.org/search?query=Le%20progr%C3%A8s%20Morinville>].

Registre foncier en ligne, index des immeubles, circonscription foncière de Joliette, cadastre de la paroisse de Saint-Jean-de-Matha, plan et lots n^{os} 259, 294, 298, 299, 243 [enregistrements n^{os} 25416 (achat du terrain), 25457 (vente à madame Bousquet), 27570 (vente à son fils), 34603 (échange contre le lot n^o 299) et 40254 (vente à Romulus Tessier, lot n^o 298)].

Dominique Nantel Bergeron, et Andrée Lévesque, « Louise Alphonsine Nantel, journaliste au tournant du XXe siècle », *Histoire sociale/Social history*, vol. 50, n^o 102, 2017, p. 315-341 [Sur la famille d'Adolphe Nantel, Louise Alphonsine est la sœur d'Adolphe].